



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. générale
12 novembre 2015

Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques**

Quatrième session

Kuala Lumpur, 22–28 février 2016

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Règles et procédures régissant le fonctionnement de la
Plateforme : procédures d'élaboration des produits de
la Plateforme**

Procédures d'élaboration des produits de la Plateforme

Note du secrétariat

L'annexe à la présente note contient un projet de procédures supplémentaires concernant l'élaboration des produits de la Plateforme. À sa troisième session, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en janvier 2015, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques a adopté ces procédures par sa décision IPBES-3/3 (IPBES/3/18, annexe I).

Lors de l'adoption de ces procédures, l'appendice III à l'annexe I (procédure concernant la reconnaissance et la prise en compte des savoirs autochtones et locaux) avait été laissé vierge, en attendant l'examen du projet de procédures et d'approches pour travailler avec les systèmes de connaissances autochtones et locaux par la Plénière à sa quatrième session (décision IPBES-2/5). Ce projet de procédures (IPBES/4/7) est soumis à la Plénière pour examen à sa quatrième session, en vue de son inclusion à l'appendice III. Il sera examiné au titre du point 5 d) de l'ordre du jour provisoire.

En outre, le Bureau, sur les conseils du Groupe d'experts multidisciplinaire, souhaiterait inviter la Plénière à examiner une procédure supplémentaire visant à corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts qui mettent en œuvre le programme de travail de la Plateforme, une fois que la nomination et la sélection ont été effectuées, afin d'assurer une représentation géographique équitable ainsi qu'un équilibre entre les disciplines et les sexes au sein des groupes d'experts. Dans le cadre de la sélection d'experts en 2014 et 2015, il s'est avéré nécessaire de demander aux gouvernements et parties prenantes de présenter des candidatures supplémentaires afin de former des groupes d'experts équilibrés. L'annexe à la présente note contient un projet de procédure supplémentaire visant à corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts, pour examen par la Plénière à sa quatrième session.

* IPBES/4/1.

Annexe

Projet de procédure supplémentaire visant à corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts

Justification de la disposition supplémentaire du règlement intérieur

1. La procédure est nécessaire car la liste des candidatures transmises par les gouvernements et les parties prenantes souffre de déséquilibres en termes de répartition géographique, de disciplines et de parité hommes-femmes. Le nombre total des experts choisis en réponse à l'ensemble des appels lancés depuis le début du programme de travail s'élève à 945, se répartissant comme suit : États d'Afrique, 17 %; États d'Asie-Pacifique, 21 %; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 17 %; États d'Europe orientale, 10 %; et États d'Europe occidentale et autres États, 35 %. Ces pourcentages étaient similaires pour les candidatures gouvernementales et non gouvernementales. S'agissant de l'équilibre entre les sexes, 33 % des candidats des gouvernements étaient des femmes. Toutes les procédures de sélection souffraient d'un manque de sciences sociales ainsi que d'un manque d'expertise en matière de connaissances autochtones et locales.
2. La procédure qui est proposée ci-après a été utilisée par le Groupe d'experts multidisciplinaire en 2014 et 2015, à titre exceptionnel, afin de réduire ces déséquilibres.
3. Si la procédure peut réduire les déséquilibres, elle ne règlera pas à elle seule la situation. L'essentiel de l'effort devrait être réalisé au moment de l'appel. À cette fin, les membres de la Plénière et les parties prenantes non gouvernementales souhaiteront peut-être, lorsqu'ils répondront aux futurs appels, engager un effort particulier pour proposer des experts des deux sexes et des experts en sciences sociales, en connaissances autochtones et locales et dans d'autres disciplines sous-représentées présentant un intérêt pour l'appel et énoncées dans la lettre d'appel à candidatures. Le Groupe d'experts multidisciplinaire s'efforcera, dans les futurs appels, de décrire plus précisément les disciplines requises.

Approche pour corriger les déséquilibres au sein des groupes d'experts chargés des évaluations thématiques ou méthodologique

4. La procédure ci-après, concordant avec le règlement intérieur approuvé, comprendrait les étapes suivantes :
 - a) Le Groupe d'experts multidisciplinaire identifie les déséquilibres dans les candidatures reçues lors de la procédure de sélection. Ces déséquilibres pourraient concerner la répartition géographique, les disciplines ou la parité hommes-femmes;
 - b) Le Groupe d'experts multidisciplinaire peut proposer des experts potentiels, demander aux coprésidents, une fois désignés, de proposer des experts potentiels ou demander à des organisations scientifiques de proposer des experts potentiels;
 - c) Le secrétariat compile ces propositions, contacte les experts potentiels pour savoir s'ils seraient intéressés par la fonction et demande leur curriculum vitae. Il transmet ensuite une liste d'experts potentiels ayant confirmé leur intérêt au Groupe d'experts multidisciplinaire qui, sur la base des curriculum vitae, établit, en consultation avec les coprésidents, une liste d'experts supplémentaires;
 - d) Le secrétariat, sur les conseils du Groupe d'experts multidisciplinaire et en consultation avec les coprésidents, demande l'approbation par écrit des gouvernements ou autres parties prenantes, selon la procédure d'approbation tacite.

Approche pour corriger les déséquilibres au sein d'autres groupes d'experts

5. La Plateforme réunit, outre des groupes d'experts réalisant des évaluations thématiques ou méthodologiques, des groupes d'experts pour réaliser des études de cadrage pour des évaluations futures, devenir des membres d'une équipe spéciale ou exercer d'autres fonctions telles que la fourniture de conseils concernant l'élaboration et la mise à jour du catalogue d'outils d'appui aux politiques. Il est proposé d'utiliser une approche similaire à celle décrite dans le paragraphe 4 ci-dessus, les coprésidents du groupe d'experts fournissant des conseils au Groupe d'experts multidisciplinaire.